L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance, $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES—Une piastre par carré d'chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; Annonces pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, à être des maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnemens se paient d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront payées 51 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un caractère personnel, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves enfuis, animaux épaves ou égarés &c., ne seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUTHERNER, capitaine Allen, partiront de lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.

Pour fret et passage s'adresser à A. G. SLOO, 29 jv Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 25.

Le paquebot de la Malle des Etats-Unis BUCKEYE, capitaine J. B. Thompson, ayant changé ses jours et heures de départ, partira désormais de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sarah, tous les Lundis et Jeudis à 1 heure P. M., et repartira du Bayou le lendemain à la même heure. 12 jan

POUR VERMILLION.—Le steam boat WAVERLY, capt. S. J. Smith, ou Zéphyr fera des voyages réguliers pendant toute la saison, entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion, s'adresser à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 24 déc—6 Rue St. Louis.

POUR ST. MARTINVILLE, (Attakapas.)—Le steamer ZEPHYR, capt. Smith, est attendu de jour en jour et aussitôt arrivé il commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et St. Martinville. Pour plus d'informations, s'adresser à 24 déc HALL, BEIN & CLAPP, 69, rue Tchoupitoulas.

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. G. Russell.
" ST. MARY, " R. W. Foster.
" AUBURN, " N. P. Durfey.
" TRENTON, " J. B. Bennett
" FAIRFIELD, " J. L. Wilson.

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, tirant peu d'eau et ont été construits exprès pour le commerce. Leurs aménagemens ne peuvent être surpassés en comfortable, ils sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.

Pour fret ou passage, s'adresser à 30 nov J. W. STANTON & Co. 38 Poydras.

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON. LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky 400 tonneaux, capitaine J. L. Rogers.
" St-Louis, 400 " " Otis King.
" Tennessee, 400 " " G. D. Wise.
Barque Bashaw, 400 " " Frey Howes.
" Sultan, 350 " " F. A. Burwell.
" Natchez, 300 " " J. Lindsay

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagemens pour passagers. Leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience. Ces navires montent et descendent le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, 17 nov rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire des traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangemens avec MM. G. Sherlock & Cie. de Liverpool, connu sous des rapports très favorables comme agents des émigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passages dont elles auraient besoin aux personnes qui désireraient faire transporter leur famille ou leurs amis de n'importe quel port du Nord ou du Texas sur des navires de première classe, bien connus et commandés par des hommes habiles et expérimentés. Les prix des passages sont peu élevés. Le prix du transport par la vapeur pour les émigrants demeurant dans l'intérieur sera fourni par l'agence, et dans le cas où il aurait été payé pour l'émigrant, jusqu'à l'intérieur, il lui sera remboursé.

Les personnes qui désirent faire des retours pourront aussi dans les banques anglaises trouveront des traites sur les banques du pays à des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW, Agence de l'émigration européenne, 28 Bienville.

M. G. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignements qu'on lui demandera. 23 nov

POUR NEW YORK, passage seulement.—La goëlette MARY CLARK, capitaine Swett, partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à 31 jan FOSDICK & BROTHER, 66 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire MISSISSIPPI, capitaine C. Hillard, sera expédié sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à 26 jan JAMES E. WOODRUFF, 20 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire MASSACHUSETTS, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR NEW-YORK. Le brick ... SOLON, capitaine Crabtree, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à 17 jan S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW-YORK—La barque FLORENCE, capitaine Decker, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 30 janv 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick TOM PAYNE, capitaine Lucas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BOSTON—Le brick OHIO, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICE & HATHAWAY, 1 fev 71, Magasins.

POUR BOSTON—Le brick TARANTON, capitaine Washburn Fales, sera expédié immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à 1 fev LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON. Le brick FAVORITE, capitaine Paxton, peut prendre 600 barils de farine et partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à THAYER & CUSHING, 30 jan 67, Tchoupitoulas.

POUR BOSTON. Le navire HOWARD, capitaine Hill, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à 5 janv S. & J. P. WHITNEY, 72, Camp

POUR BOSTON—Le brick au voilier GIBRALTAR, cap. Yates, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis les bâtisses du triangle ou à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR BALTIMORE—La goëlette BURLINGTON, cap. Ellis, sera expédiée sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les bâtisses triangulaires ou à 4 f FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick A. L. BALDANAS, capitaine Stables, peut prendre 100 boucauts de sucre et quelques passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 1 fev 24, Douane.

POUR BALTIMORE. La goëlette MARIA, sera expédiée pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les magasins du triangle ou à FOSDICK & BROTH, 26 janv 66, Camp

POUR BALTIMORE. Le brick SABINE, capt. Blackayton, sera expédié sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord vis-à-vis les bâtisses du triangle ou à BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR ALEXANDRIE, D. C.—La barque fine voilière A. GRACIE, capitaine Rice, sera expédiée sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick CAZENOVE capitaine Dearborn, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR PHILADELPHIE.—La barque B. MEZICK, capitaine Vaneck, est prêt à prendre du fret, et partira pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à JAMES D. DENEGRE, 1 fev Douane.

POUR PHILADELPHIE. La barque LEVANT, capt. Hall, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J H ASHBRIDGE, 31 jan 97, rue du Camp.

POUR PORTSMOUTH, N. H. La barque DIANTHE, capitaine Shorey, va partir immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR CHARLESTON. Le brick PAUL JONES, capitaine Ireland, par tira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J. D. DENEGRE.

A VENDRE OU A FRETER

A VENDRE. Le brick en voilier doublé et chevillé en cuivre GOOD HOPE, du port de 108 tonneaux, pouvant porter 400 barils, il est prêt à prendre charge et a été construit dernièrement à New York. Il est convenable pour les voyages de la côte et du Golfe. Il est maintenant au chantier de M. Harrod où l'on pourra l'examiner. Pour les conditions, s'adresser à HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier. 20 jan

POUR FRET OU CHARTE—Le brick OHIO, du port de 200 tonneaux, capitaine Wm. Dwyer. S'adresser à RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

On a besoin d'une bonne barque ou d'un brick pour charger en plein pour Boston. S'adresser à NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

POUR FRET OU CHARTE—Une barque de première classe, du port de 300 boucauts, et une goëlette de 200 boucauts. Pour les conditions, s'adresser à 1 fev J H ASHBRIDGE, 97, Camp

A VENDRE. Le brick PACIFIC de 200 tonneaux, en très bon état. Pour les conditions qui seront avantageuses s'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

CAFÉ—300 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 1 fev 27, rue Toulouse.

PORT HUDSON ET BAYOU SARAH. Steamer LUDA, capitaine Thomas Clark.

Le nouveau et élégant steamer LUDA, capitaine Thomas Clark, fera les voyages comme paquebot régulier hebdomadaire entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures A. M. à son retour il partira du Bayou Sarah tous les mercredis à dix heures A. M., et du Port Hudson les mêmes jours après l'arrivée des chars du railroad. Il prendra aussi du fret pour Fontania, ayant été engagé à toucher régulièrement à cet endroit.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JENKINS & BONNER, 28 oct—6 mois 11 rue de Chartres.

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle. Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux points ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures, P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 19 avril 54, Nlle. Levée.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 9 juil 39, Nlle. Levée

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara, Port Hudson et les ports intermédiaires.—Le steamboat PERSIAN, capit. Hart, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis à 10 heures du matin, et repartira de Bayou Sara tous les samedis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à STETSON & AVERY ou à 6 jan HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

POUR MOBILE—La goëlette fine voilière PHILANTROPIC, capitaine Long, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 31 janv 97, rue du Camp

POUR MOBILE—Par le nouveau bassin—La goëlette COMMERCIAL, capitaine Peterson, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 31 janv 97, Camp

POUR MOBILE—La goëlette PHOEBE et MARGARET, capitaine Halverson, sera expédiée sous peu. S'adresser au capitaine à bord ou à 28 jan J H ASHBRIDGE, 97, Camp.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1, CASPIAN capitaine Petten, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à 21 jan LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. Le beau navire français l'UNION, capitaine Lubis, partira incessamment pour le dit port. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagemens s'adresser au capitaine à bord ou à BLANCHARD, EIMER & Co. 25 jan 24, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire GENERAL VEAZIE, capit Couillard, va partir immédiatement—Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY, 31 jan 73 Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire WOODSIDE, capitaine Wilcox, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Presse d'Orléans ou à 21 jan S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR MARSEILLE. La barque ELEANOR, capitaine Dube, aura prompte expédition pour le susdit port. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BLANCHARD & EIMER & Co. 21 jan 24, Bienville.

POUR MARSEILLE—Le navire A 1, CARAVAN, capitaine Brog, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour passage seulement ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à 21 jan S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR MARSEILLE. Le navire EDWIN, capitaine Robinson, sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le poteau 9, 3e. municipalité ou à S. & J. P. WHITNEY 14 janv 73, Camp.

POUR LIVERPOOL. Le navire RUSSELL, capitaine Glover, du Havre, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St Joseph ou à S & J P WHITNEY, 17 jan 73, Camp.

POUR LIVERPOOL. Le navire EBEN PREBLE, capitaine Hinckley, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la presse d'Orléans ou à 2 f S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR ST. THOMAS OU LAGUARA—Le brick danois GEORGE ANDREAS, capitaine Petersen, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à SCHMIDT & Co. 31 janv 30, Bienville

POUR KINGSTON, Jam.—Le brick fin voilier SUSAN, capitaine Johns, sera expédié sous peu. Pour fret de 500 ou 600 barils ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 24 jan 97, rue du Camp.

POUR COWES. La barque LAURENS, capitaine Smith, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à LEVI H GALE, 3 fev 93, Commune.

CLOUS de fer de Suède—1700 barillets assortis de 4 à 40, en magasin et à vendre par W C WHITRIDGE, 1 fev 75, rue des Magasins.

TABAC—160 caisses manufacturé à vendre par W C WHITRIDGE, 1 fev 75, Magasins

TRAITES sur la Havane à courte vue par F. DE LIZARDI & Co, 1 fev 62, rue Bienville

CUIRS—400 cuirs secs salés, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 1 fev—6 24, Bienville

ESCLAVE à vendre—Une belle négresse bonne blanchisseuse et repasseuse, à vendre, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 1 fev—6 97, Camp

INDIGO—20 balles qualité supérieure, en débarquement de la goëlette Vigilant, à vendre par J ROBERT & Co, 3 Magasins 1 fev

TRAITES sur la Havane à vendre par J. ROBERT & Co 1 fev 2, rue des Magasins

SEL de Liverpool—700 sacs gros en débarquement du navire Abbotsford, sur la Levée vis à vis la presse d'Orléans, à vendre en lots au gré des acheteurs par A. L. ADDISON & Co. 1 fev 20, Bank Place

BOUCHONS fins demi longs—100 milliers à vendre par FRED BONIS, 11 jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

VIN rouge vieux, divers crûs—100 barriques en magasin à vendre par FRED. BONIS, 11 jan 36. Vieille Levée, entre Bienville et Douane,

MAQUEREAUX et morue—350 caisses et tambours en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 2 fev 20, rue Douane

TABAC manufacturé—150 caisses différentes marques à vendre à très bas prix par TUFTS & HOBART, 2 fev 20, Douane

SEL—1500 sacs gros de Liverpool en débarquement à vendre par HAWTHORN & WOODS, 2 fev 63, Gravier

FARINE—500 barils superfine à vendre par HAWTHORN & WOODS, 2 fev 63, Gravier

CHAPEAUX de soie pour hommes et bambins—4 caisses à vendre par FRED. BONIS, 11 jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

GENIÈVRE de Hollande—8 pipes à vendre par 31 jan B VALLS, 35, Gravier.

EAU DE VIE de Champagne et de Cognac, en barils, à vendre par B VALLS, 35 Gravier. 31 jan.

VINS, Hock, Madère, Porto, Sherry, Port Mahon. St. Vincent, et vin rouge en barriques et en caisses, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier. 31 jan.

CHAUX—1,300 barriques en débarquement du navire Meguntecook à vendre par 2 f S & J P WHITNEY, 73 Camp.

PATATES—300 barils à bord, à vendre par 2 f S & J P WHITNEY, 73 Camp.

UN câble d'un pouce à vendre par 2 f S & J P WHITNEY, 73 Camp.

BEURRE DE GOSHEN—18 barillets qualité supérieure en débarquement du navire Mississipi, à vendre par 8 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane

SAVON, huile et blanc de baleine de différentes descriptions en magasin, à vendre par TUFTS & HOBART, 2 fev 20, rue de la Douane

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co. 1 fev 80, rue du Camp

CHAUX—1000 barriques de Thomaston, en débarquement de la barque Clermont, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

SUCRE en pain de différents numéros, à vendre par 1 fev RICE & HATHAWAY, 71 Magasins

CAFÉ—1000 sacs vert de la Havane, 200 do vieux en magasin à vendre par 1 f CUCULLU, LAPEYRE & Co, 29 Vieille Levée.

SUCRE—80 caisses de la Havane à vendre par 1 f CUCULLU, LAPEYRE & Co, 29 Vieille Levée.

CITRONS—150 caisses frais de Malaga à vendre par 1 f CUCULLU, LAPEYRE & Co, 29 Vieille Levée.

TABAC et cigares—200 balles supérieur en feuille 300,000 excellents cigares de la Havane à vendre par 2 f CUCULLU, LAPEYRE & Co, 29 Vieille Levée.

CAFÉ et Sucre—1000 sacs café vert la Havane, 150 de do vieux, 75 caisses sucre blanc do à vendre en magasin par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 3 fev 29, Vieille-Levée.

CIGARES—400,000 de la Havane, 200 barils tabac de Cuba en feuilles, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 3 fev 29, Vieille-Levée.

VINS—300 barriques rouge de Catalogne, 200 barils Malaga sec, 40 do Madère et Porto, 150 caisses citrons, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 29, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de toutes espèces constamment en mains, à vendre par J. M. CABALLERO, 2 fev 33, Vieille-Levée.

A VENDRE par le soussigné pour clore une facture:
300 caisses vin rouge Médoc,
247 do vin blanc Haut Barsac,
30 barils vinaigre,
44 caisses vin Médoc, patent bottles,
60 caisses vin muscat,
60000 bouchons courts et à demi-longs,
1300 boîtes sardines,
100 demi boîtes do.
14 caisses eau de vie Dantzic,
20 do liqueurs assorties,
1198 paniers anisette,
64 demi paniers guignolet,
20 caisses kirsch,
20 do marasquin,
12 do fruits au vinaigre,
177 do absynthe,
30 demi pipes eau-de-vie do. preuve,
11 tierçons do fine champagne,
962 paniers huile,
1467 chapeaux pour hommes et enfans,
1 pendule,
1 malle parapluies,
400 douzaines chemises couleurs,
1000 sangsues,
7 pièce toile à draps,
10 jolies statues pour jardins. C. DUFOUR, 15 janv 14, Vieille Levée

P. MALLARD.

Changement de domicile.

P. Mallard a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin dans l'ancien local occupé par C. Girard, No. 243, rue Royale, entre les rues Ste. Anne et du Maine.

P. Mallard vient de recevoir par le navire Audelle, du Havre, un assortiment complet de meubles fins, fabriqués d'après les ordres dans les meilleurs ateliers de Paris, tels que lits français, bureaux, secrétaires, toilettes, lavabos, commodes, tables de nuit, de à ouvrage, de à rallonges, de à jeu, guéridons, fauteuils à la Voltaire, ... ameublemens de salon, pendules, vases, ...

P. Mallard fait fabriquer, dans ses ateliers, des meubles de tout genre, pour commandes, d'après les dessins les plus nouveaux; il se charge de faire poser rideaux, ... 30 déc

PAR LE REGISTER.

Succession de Joseph Tabony.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MERCREDI le 9 mars 1842, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le 29 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Tabony, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Le lot No. sept mesure vingt-deux pieds dix pouces de face à la rue Julie sur cent un pieds de profondeur; ensemble les bâtisses en briques, consistant en une maison principale à deux étages et cuisines hautes.

Le lot No. huit, formant l'encoignure des rues Baronne et Julie et mesure vingt-deux pieds de face à ladite rue Julie sur cent un pieds de profondeur et face à la rue Baronne; ensemble la maison principale, à deux étages, cuisine haute; le tout en briques, et toutes autres circonstances et dépendances dudit lot.

Conditions de la vente—Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance des dits billets jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Thre. Seghers, notaire public. 2 fev

Succession de Richard Davidson. Vente par le Register des Testaments.

JEUDI dix mars 1842, à 1 heure P M à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 4 février 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Richard Davidson, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Adam, mulâtre âgé d'environ soixante ans, Zarine, négresse âgée d'environ trente ans, et ses trois enfans, savoir: Henry, âgé d'environ huit ans, Eliza, âgée d'environ quatre ans et Richard, âgé d'environ huit mois.

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. B. Cenas, not. pub. 5 fev

SUCCESSION de J. D'Ambrogio—Vente par le Régister des testamens—Lundi quatorze février 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 Juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph D'Ambrogio, l'esclave ci-après nommé, savoir:

EDOUARD, nègre, âgé d'environ 27 ans.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à six mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant C. V. Foulon not. pub. 11 jan

SUCCESSION de E. W. Fehrman—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, premier mars 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de E. W. Fehrman, les esclaves ci-après nommés:

James, griffe, âgé d'environ trente quatre ans, tonnelier.

Big Jemmison, nègre âgé d'environ trente trois ans.
George Bigger, nègre âgé d'environ vingt trois ans.
George Kentuck, griffe, âgé d'environ quarante huit ans.

Conditions de la vente—Un tiers à quatre mois, et la balance à huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Grima, not. public. 27 jan

SUCCESSION de Joseph Adams.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi le vingt huit février 1842, à une heure P M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 janvier 1842 et signé le 17 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Adams, la propriété ci-après décrite:

La moitié indivise d'un ilet de terre, numéro quinze, situé au faubourg Lafayette paroisse Jefferson, mesurant deux cent soixante dix sept pieds à la rue Jackson, s'étendant en arrière, sur la ligne de la propriété de William Gormley au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne le dit ilet mesure deux cent soixante dix sept pieds; borné d'un côté par l'ilet No. quatorze, sur lequel il mesure cinq cent soixante trois pieds, cinq pouces, et de l'autre côté par l'ilet No. dix huit, sur lequel il mesure cinq cent cinquante pieds neuf pouces, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui y trouvent.

Conditions:—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Y. Lewis, not. pub. 26 jan.

Succession de William Nott. Vente par le Register des Testamens.

LUNDI quatorze février 1842, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 janvier 1842; il sera vendu pour le compte de la succession de William Nott, les propriétés foncières et actions ci-après décrites, savoir:

Quatre lots de terre situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues St-Charles, Camp, Poydras et Gravier; les dits lots désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, en date du 22 août 1831, et mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St. Charles, sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qu'y sont. M. Dubois le preneur du bail temporaire, et qui tient l'écurie connue sous le nom de "Tattersall's stables" aura le droit d'enlever et de faire transporter toutes les améliorations qu'il a faites sur cette propriété, à charge à lui, de remettre le hangar en briques, les chambres à domestiques, dans le fond de la partie de la maison basse, en briques qui est située sur la rue St. Charles, dans le même état où ils se trouvaient auparavant.

Un lot de terre, situé dans le carré de la ville, dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, L'Esplanade, Bourgogne et Rampart, mesurant un pied français, soixante trois pieds face à la rue de l'Esplanade, s'étendant jusqu'à la rue du Quartier, sur laquelle rue le dit lot mesure aussi soixante trois pieds de face avec une profondeur de cent vingt pieds, ensemble les bâtisses, consistant en une maison à deux étages et de grandes bâtisses dans la cour, cuisines, chambres de domestiques, écuries &c qui se trouvent sur le dit lot. Possession en sera donnée le 20 juin 1842.

Huit actions dans le fonds capital de la Compagnie d'assurance d'Orléans, de mille piastres chaque; lesquelles actions sont payées en plein.

Conditions de la vente—Les propriétés foncières à douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, sans intérêt, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, qui se réserve le droit de refuser tout endosseur, sans expliquer ses motifs, les dits billets seront divisés en coupons à sa convenance, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement; cette dernière clause n'autorisant nullement l'acquéreur à retarder le paiement des dits billets. Et les actions à quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, qui se réserve le droit de refuser tout endosseur sans expliquer ses motifs; les dits billets seront divisés en coupons à sa convenance.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant C. Boudousquié, not. pub.

Et immédiatement après la vente ci-dessus décrite, et conformément à l'ordre précité, il sera vendu pour le compte de la dite succession de William Nott et aussi, pour le compte de la raison sociale de William Nott & Co. les actions ci-après décrites, savoir:

Deux actions dans le fond capital de la Compagnie d'Assurance d'Orléans, de mille piastres chaque; lesquelles actions sont payées en plein.

Dix actions dans le fond capital du Merchants' Exchange Company, sur lesquelles $75 par action ont été payées.

Quatre actions dans le fond capital de la Banque de Carrollton, sur lesquelles $50, par action, ont été payées.

Conditions—Six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, qui se réserve le droit de refuser tout endosseur, sans expliquer ses motifs, les dits billets seront divisés en coupons à sa convenance.

13 jan W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que George W. Ogden a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hiram Francisco, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 5 fev. Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Arnaud—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Vincent Aicard exécuteur testamentaire de la succession de Joseph François Arnaud ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, 2 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de R. C. Derrick—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sampson Blossman, curateur de la succession de Richardson Caswell Derrick ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. 4 fev W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Calvin J. Keith a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph H. Gladding décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, 4 fev W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Ann Cassidy, Veuve de Stephen Gladding, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Stephen Gladding, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, 4 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. B. Thiot—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Couvertié exécuteur testamentaire de la succession de Jean Baptiste H. Thiot, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, 4 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités; BRIQUES du lac, SABLE, CHAUX du Nord; PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY, 1 ju Chemin Carondelet, entre St-Claude et Tremé

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUESNARD. 26 juin—

CHARBON—12,000 barils de charbon anglais de Cannel et quelques boucauts particulièrement pour l'usage des familles à vendre par ALEX. GOW, 28 Bienville. Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane. 20 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presse à coton. NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, et nous sommes prêts à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c. W. E. & R. MURPHY, 2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants. LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, sable, &c. &c.

Ils passeront des marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché. W. E. & R. MURPHY, 2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

25,000 PIEDS planches embouvetées; 25,000 pieds do de pin de 1 pouce et 1 1/4 pouce; 14,000 do do à lambris, ... à vendre par W. E. & R. MURPHY, 8 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits. B. & A. SOULIE, 5 nov 66, rue Bienville, au premier.

SACS EN PITRE—15 balles dimension moyenne, à vendre par JOHN A MERRITT, 20 jan 40, Magasins.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Catherine Villeré épouse décédée de Jean Paillet—Vente par le Régister des Testamens—Mardi 15 mars 1842 à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Catherine Villeré, épouse décédée de Jean Paillet, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans la rue Bourbon, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant au pied français soixante pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent-vingt pieds; ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente: Les trente-quatre trente sixième parties de ladite propriété (34-36) pour du comptant: une trente sixième partie (1-36) payable, un tiers comptant, un tiers à six mois et l'autre tiers à douze mois, les deux derniers paiemens assurés par sécurité personnelle et hypothèque, et l'autre trente-sixième partie (1-36) au dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance lesdits billets porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Louis T. Caire, not. pub. 12 jan

SUCCESSION de Charles L. Garnier—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, dix février 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles L. Garnier, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Propriétés foncières à Jefferson.

1o. Onze lots de terre numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf, dix, onze et douze, dans l'ilet No. huit à Carrollton: le lot No. un formant l'encoignure des rues Bernadotte et Dixon, mesurant 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 133 pieds 4 pouces face à la rue Dixon et 132 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. deux et 60 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. douze—Le lot No. deux, mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 131 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois, 132 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. un, et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. trois mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 129 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. quatre, 131 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. deux et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. quatre mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 129 pieds 9 pouces sur la ligne de division du lot No. cinq, 129 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. cinq mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 128 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No. quatre, 127 pieds 6 pouces face à la Dix-Septième rue et 60 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. six. Le lot No. six mesure 60 pieds face à la Dix-Septième rue, 150 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. 5, 4 et partie du lot No. 8, et 150 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. 7, 8 et partie du lot No. 9.—Le lot No. huit mesure 60 pieds 1 pouce face à Lower line rue, 129 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 9; 132 pieds 8 pouces sur la ligne de division du lot No. 7 et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. 9 mesure 60 pieds 1 pouce face à Lower line rue, 131 pieds sur la ligne de division du lot No. dix, 129 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. huit, et 60 pieds 3 pouces dans le fond Le lot No. dix mesure 60 pieds 1 pouce face à Lower line rue, 1,2 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No onze, 131 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 9 et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. onze formant l'encoignure des rues Lower Line et Dixon, mesurant 60 pieds 1 pouce face à Lower line rue, sur 132 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. dix, 133 pieds 4 pouces face à la rue Dixon, sur 60 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. 12. Le lot No. douze mesure 60 pieds face à la rue Dixon, 150 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. 11, 10 et partie du lot No. 9, 150 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. un, deux et partie du lot No. trois, le tout mesure anglaise; ensemble les améliorations, droits, actions et privilèges y attachés, le tout appert un plan fait par Charles F. Zimpel, député voyer de la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du trente janvier 1834, et annexé à un acte en l'étude de W. Y. Lewis, not. pub. de la Nouvelle-Orléans.

2. Trois lots de terre situés aussi à Carrollton, désignés sur un plan fait par Jacob Rothaas, architecte, le premier février 1836 et déposé en l'étude de Carlile Pollock not. pub. de la Nouvelle Orléans, par les numéros vingt-huit, vingt-neuf et trente, dans l'ilet B. compris entre les rues Carrollton, Adams, Quatorzième et l'avenue du Canal, faisant partie de l'ilet désigné par le numéro 190, sur le plan original dudit Carrollton; les dits lots sont contigus et mesurent chaque vingt-sept pieds de face à la rue Quatorzième, entre la rue Adams et l'avenue du Canal, et sur cent trente pieds entre lignes parallèles cent cinquante pieds.

3. La moitié indivise de treize lots de terre situés à Carrollton, désignés sur un plan fait le 18 décembre 1835, par Jacob Rothaas, architecte, et déposé en l'étude de William Boswell, not. pub. de la Nouvelle Orléans, par les numéros deux, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze, quinze, seize, vingt-et un et vingt-deux, dans l'ilet C, compris entre les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, ayant (mesure anglaise) les dimensions suivantes, savoir: le no. deux trente pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds; les nos. cinq, six, sept, huit et huit, sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds; le lot numéro neuf, 32 1-2 pieds face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Hillary, de laquelle rue ledit lot forme l'encoignure. Les lots nos. dix et onze sont contigus et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Hillary, sur une profondeur de 137 1-2 pieds. Les lots nos. quatorze, quinze et seize, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 120 pieds, et les lots nos. vingt et un et vingt deux, sont contigus, et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 137 1-2 pieds, entre lignes parallèles.

4o. Vingt sept lots de terre, situés à Carrollton et dont la description suit, savoir: lo. cinq lots de terre, désignés par les Nos. onze, douze, treize, quatorze et quinze dans l'ilet No. 201, compris entre les rues Harmonie, Dixhuitième, et Madison et le Canal de la Nouvelle-Orléans; les dits lots sont contigus et mesurent ensemble cent soixante quinze pieds six pouces de face au canal de la Nlle-Orléans, environ cent dix pieds face à la rue Madison, cent cinquante pieds face à la ligne qui les sépare du lot No. dix, et environ cent vingt-cinq pieds sur la ligne qui les sépare des lots nos. seize, dix-sept et vingt-trois. 20. Seize autres lots de terre situés dans le même ilet, désignés par les numéros vingt-quatre et vingt-cinq, lesquels lots sont contigus et mesurent chaque 30 pieds face à la rue Harmonie, sur une profondeur de cent cinquante pieds. 30. Deux autres lots de terre situés dans l'ilet numéro 301 B, compris entre les rues Jefferson, Ivory et Harmonie, et le Canal de la Nouvelle Orléans; les dits lots sont désignés par les Nos quatre et cinq, sont contigus et mesurent chaque trente-quatre pieds sept pouces face au Canal de la Nlle Orléans et ayant les profondeurs suivantes, savoir: le No. 3 et environ 206 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 2 et 3 et environ 191 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. cinq, et le lot No. cinq environ 191 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. quatre, et environ 176 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. six, ... Deux autres lots dans le même ilet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus et mesurant chaque 35 pieds 6 pouces face au canal de la Nouvelle-Orléans et ayant les profondeurs suivantes, savoir: le No. huit 196 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. quatre, et environ 181 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. neuf, et le No. neuf 181 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos. dix, quatorze, environ 121 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. huit et 30 pieds dans le fond. 50. Quinze lots de terre, situés dans l'ilet marqué B compris entre les rues Map, Red et Huitième et l'avenue du Canal, les dits lots, savoir: Nos. un, deux, trois, cinq, six, vingt-quatre, vingt-trois, vingt-deux, vingt-un, vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize et quinze, mesurant trente pieds de face à la rue Red, sur une profondeur de cent vingt pieds; et le lot No. un formant l'encoignure des rues Map et Red, et le lot No. dix-huit formant l'encoignure des rues Red et Huitième, les dits lots mesurent dans le fond par les lots Nos. deux et dix-sept. Trois autres lots, savoir: Nos. deux, trois et quatre, sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Map sur une profondeur de cent cinquante pieds; et les trois derniers lots, savoir: Nos. quinze, seize et dix-sept, sont contigus, et mesurent chaque trente et un pieds huit pouces face à la rue Huitième, sur une profondeur de cent cinquante pieds, le tout suivant la ligne appert un plan fait par L. J. Pilié, voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public de la Nouvelle Orléans, comme plan No. vingt-sept.

6o. Soixante dix sept lots de terre situés au faubourg Marly, près de Carrollton, et désignés sur un plan fait par L. Surgi, le douze janvier 1836, et déposé comme plan no. dix huit au livre des plans de Jules Mossy, notaire public de la Nouvelle Orléans, par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, dans l'ilet no. quatorze; par les lots numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt dans l'ilet no. seize, par les lots numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt et un, vingt deux, vingt trois, vingt quatre, vingt cinq et vingt six, dans l'ilet no trente-trois; par les lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt et un, vingt deux, vingt trois et vingt quatre, dans l'ilet numéro trente deux; par les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, dans l'ilet no. treize.

Les lots nos. deux à huit inclusivement, dans l'ilet no. 14, mesurent chaque trente et un pieds trois pouces face à la rue Douzième, sur une profondeur de 128 pieds; les lots nos. neuf et dix dans le même ilet, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 125 pieds; les nos. onze et douze, dans le même ilet, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 125 pieds de profondeur. Le no. treize dans le même ilet, mesure plus ou moins soixante pieds face à la rue St. Pierre, sur 125 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. douze; et le lot no. quatorze dans le même ilet mesure plus ou moins 1.0 pieds face à la rue Marie Marthe, sur 125 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. dix; ces deux derniers lots sont contigus et sont bornés de l'autre côté par la propriété de C. Derbigny; les lots nos. trois à huit, dans l'ilet no. seize, mesurent chaque 31 pieds 3 pouces face à la rue St. Jean Baptiste; sur une profondeur de 120 pieds. Les lots nos. onze à dix-huit inclusivement dans le même ilet, mesurent chaque 31 pieds 3 pouces face à la rue Treizième, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots nos. neuf et dix mesurent chaque trente pieds de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de 120 pieds; et les lots numéros dix neuf et vingt, dans le même ilet, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 125 pieds, les lots nos treize et quatorze, formant chaque 30 pieds de face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 125 pieds; les dits lots nos. 13 et 14, dans l'ilet no. 33, mesurent chaque 30 pieds face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 150 pieds. Les lots nos. quinze à vingt six inclusivement dans le même ilet, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Treizième, sur une profondeur de 120 pieds, et les nos. vingt à vingt six inclusivement, ... par leurs propriétés. Les lots nos. un à vingt quatre dans l'ilet no trente deux, forment tout l'ilet, lequel est borné par les rues Marie Marthe, Treizième et Calypso, et par diverses propriétés, pour les dimensions des dits lots voir le dit plan; et les dits lots nos. un à huit, dans l'ilet no. treize, forment l'ilet entier, et est borné par les rues St. Pierre et Douzième, l'avenue de Marly et la propriété de C. Derbigny. Pour les dimensions des dits lots voir le dit plan.

6o Vingt-deux lots de terre situés dans la dite ville de Carrollton, étant désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux et vingt-six, vingt sept, vingt huit et vingt neuf, dans l'ilet No. 329, compris entre les rues Harmonie, Dix-huitième et Madison, et le canal de la Nouvelle Orléans, les lots Nos. 20, 19, 18, 17, sont contigus et mesurent ensemble environ 134 pieds sur le dit canal de la Nlle-Orléans, environ 176 sur la rue Harmonie, 120 pieds sur la ligne du fond et par le dits lots nos. 21 et environ 110 pieds sur la ligne qui les sépare du lot No 16; le dit lot no. 16 mesure environ 34 pieds 6 pouces face au canal de la Nlle.Orléans, sur environ 140 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos 17 et 21, et environ 125 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 15; le lot No 21 est situé derrière les lots Nos. 17, 18, 19 et 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de cent vingt pieds; les dits lots Nos 22 et 23 sont contigus et mesurent chaque 30 pieds de face à la dite rue Harmonie, sur une profondeur de cent cinquante pieds; les dits lots Nos 1, 29, 28, 27 et 26 sont contigus et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. un formant l'encoignure des rues Dix-huitième et Harmonie; les lots Nos. 2 et 3, sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la dite rue Dix-huitième, sur 120 pieds; les dits lots Nos. 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la dite rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 4 formant l'encoignure des rues Dix-huitième et Madison, et les dits lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la dite rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds; tous les dits lots ci-dessus décrits mesurant chaque 30 pieds sur la ligne du fond. Le tout appert un plan fait par L J. Pilié, le 13 janvier 1836, et déposé comme plan No. vingt-sept, en l'étude de Félix Grima, notaire public.

Conditions de la vente—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 7 j

Succession de Fréderick Chevremont—Vente par le Régister des Testamens.

MARDI vingt deux février 1842 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Fréderick Chevremont, l'esclave ci-après nommé: ...lome, nègre âgé d'environ trente quatre ans, ... et la moitié indivise du dit esclave appartenant à Mr. A. Lecourt, qui consent à la vente.

Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules Mossy, not. pub. 20 janv

---

FIGUES sèches de Malaga—50 corbeilles figues sèches de Malaga, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée.

MERINOS—30 pièces merinos, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille Levée.

ANCHOIX et salaisons assorties.
10 caisses anchoix.
20 do olives.
15 salaisons assorties.
20 chinois, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille Levée.

SARDINES A L'HUILE ET PETITS POIS. 8000 boîtes sardines à l'huile, 350 boîtes petits pois, A vendre par AUG. MOLIER, 90 St.Louis. 7 f—4

PISTOLETS 9 caisses pistolets d'arçon, même calibre que ceux fabriqués par ordre de l'Etat de la Louisiane, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 7 fev 47, rue Bienville

WHISKEY—100 barils vieux whiskey rectifié, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER, 7 fev 47, rue Bienville

VIN de Champagne—50 paniers vin de Champagne supérieur, en débarquement du navire Venice, venant du Havre et à vendre par AUGTE. MOLIER, 7 fev—4 90, rue St. Louis

ESPECES—Piastres mexicaines reçues par la goëlette Water Witch, à vendre par J. ALBERT, 7 fev 22, rue St. Louis

VINS FINS POUR RESTAURANT, 50 caisses diverses marques vins fins en bouteilles, do do do en 1/2 do avec belles étiquettes et capsules, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille-Levée.

VINS en caisses—400 caisses St. Julien, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille-Levée.

VINS ROUGES en barriques—70 barriques Montferrand, 15 do St. Estèphe, 10 do Queree, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille-Levée.

VINS BLANCS en 1/4 barriques—25 1/2 barriques vin de Graves, 50 1/2 de vin de choix, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille Levée.

VINAIGRE—50 barils vinaigre, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille-Levée.

HUILE D'OLIVE—10 paniers huile d'olive, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille Levée.

LIQUEURS ASSORTIES—50 caisses liqueurs assorties en bouteilles et 1/2 do, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille-Levée. 7 fev

RAISINS de Malaga—50 caisses raisins de Malaga, 100 do 1/2 do do, 100 1/4 do, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 fev 36, Vieille-Levée.

ANISETTE en barils et paniers—2 barils anisette, 50 paniers do, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille-Levée. 7 fev

TRAITES sur Boston à soixante jours de vue, à vendre par W C TOMPKINS & co, 59 Gravier, 7 f

CAFÉ de Rio, de première qualité, en magasin et à vendre par WILLIAM PREHN, 76 Douane. 7 1—3

TRAITES sur la Havane en sommes au gré des acheteurs à vendre par J ROBERT & co, 3 magasins. 7 1—3f

50 caisses d'indiennes fines do de do claire à vendre par WM. FROST, 6 fev 28, Vieille Levée.

CUIRS—487 dernièrement reçus de Tampico par le brick Apalachicola, à vendre par A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 5 fev 66, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—400 sacs vert, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 5 fev 26, Commune.

SUCRE de la Havane—40 caisses blanc, en magasin, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 5 fev 26, Commune.

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet de toutes espèces constamment en mains, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 5 fev

FARINE—400 barils en boutique, à vendre par FERGUSON & REID, 40, Poydras. 5 fev

TRAITES sur New-York, à vendre par N D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

PLOMB en feuilles—14 rouleaux de 2 1/2 à 5 livres en débarquement du navire Orléans, à vendre par N D CHAMBERLIN, 6 fev 75, Magasins.

ALLUMETTES—4 caisses Lucifer en débarquement du navire Orléans, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 6 fev

RHUM et Eau de vie du pays dernièrement reçus, à vendre par N D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

30 BALLES No. 2, coton de Lowell, 10 de 3, do en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WM. FROST, 28, Vieille Levée. 5 fev

500 SACS de poivre de Sumatra, à vendre par WM. FROST, Vieille Levée. 5 fev

400 SACS de café de Rio et St. Domingue, à vendre par WM FROST, 28, Vieille Levée. 5 fev

VIN 10 quart de barriques et 5 demie pipes de vin à vendre par WM. FROST, 5 fev 28, Vieille Levée.

7 caisses mouchoirs de 1/4.
4 do do 3/4.
2 do do 5/4.
1 do cravates, à vendre par WM. FROST, 28, Vieille Levée. 5 fev

50 Caisses de parapluies de soie assortis de grandeur. 25 do de do de Gingham do 25 do parasols à vendre par WM. FROST, 28, Vieille Levée. 5 fev

POIVRE—85 sacs sumatra à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

PAPIER à envelopper—250 rames en magasin à vendre par NORCROSS A. FOSDICK, 40 Gravier 5 f

CHARRUE de nouveau modèle à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

TRAITES sur la Havane à courte vue à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse. 5 f

ARGENT de l'Illinois à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 44 Vieille Levée.

PORC—100 barils prime vieux à vendre par STETSON & AVERY.

BEURRE de Goshen en débarquement du navire Orleans à vendre par STETSON & AVERY.

WHISKEY—100 barils commun en magasin à vendre par STETSON & AVERY.

SAINDOUX—500 barillets en magasin à vendre par STEVSON & AVERY.

POIVRE—800 sacs de Sumatra à vendre par STETSON & AVERY.

COTON de Lowell Nos. 1, 2 et 3, actuellement en débarquement du navire Kentucky, à vendre par FROST & CO, 8, Canal.

HABILLEMENTS, Chapeaux, Souliers, un assortiment général, à vendre à bas prix par FROST & CO, 8, Canal.

CAFÉ de Rio—3000 sacs d'importation directe, en débarquement et à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier

24 BOUCAUTS Sucre en débarquement et à vendre par R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

16 BALLES Canelle fine de Ceylan, à vendre par F. TIO, 56, rue Ste. Anne. 1 fev

16 BALLES Fil, à vendre par F. TIO, 56, rue Ste. Anne. 1 fev

10 BALLES de flanelle blanche, à vendre par WM. FROST, 28, Vieille Levée. 5 fev

SUCRE blanc de la Havane—115 caisses en magasin, à vendre par RICE & HATHAWAY, 4 fev 71, Magasins.

300 Pièces de tapis de couleurs de Canton nouvellement arrivés, à vendre en gros et en détail au magasin de tapis de H SCHOONMAKER, 4 fev 27, Chartres.

BLANCS gravés pour traites étrangères et du pays, checks sur les Banques de ville, billets et bills de débarquement très bien exécutés à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON Encoignure Canal et Royale

FARINE—1000 barils marque Bakers en bon ordre à vendre par CH BYRNE, 158 Tchoupitoulas. 2 f

WHISKEY—84 barils commun de 6 à 10 oje au-dessus de la preuve, à vendre à l'arrivée du steamer Louisiana FERGUSON & REID, 20, rue Poydras

GRAISSE—2000 barillets en bon ordre, à vendre par FERGUSON & REID, 20 Poydras 1 fev

BEURRE—60 barillets en magasin, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce 1 fev

SEL—1000 sacs gros de Liverpool en débarquement et à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp 1 fev

VINAIGRE—30 barils vinaigre de cidre, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp 1 fev

COUTELLERIE de Joseph Rogers & son, reçue de la manufacture directe consistant en couteaux de poche et canif de 1 à 4 lames, razoirs de qualité supérieure par douzaine ou par caisse, ciseaux de différentes dimensions, cuirs etc, à vendre par HYDE & GOOCRICH, 26 jan 15, Chartres.

MONTRES de prix—Les soussignés offrent à vendre à bas prix un grand assortiment de montres de prix d'excellentes qualités, consistant en montres de toutes les descriptions. HYDE & GOODRICH, 28 janv 15, Chartres

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser W. T. RAYNAL, 5 nov— Secrétaire

A MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.

Son domicile est rue Royale, No. 154, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

VINS français de nouvelle importation de $2 à $18 par caisse, Château Margaux 1834, Latour, Leoville, St. Julien, Sauterne &c. &c. à vendre par 25 janv E. & J. T. PRESCOTT, 14, Canal

AUX FORGERONS—2000 barils charbon pour forgerons, à vendre à bas prix en quantités au gré des acheteurs par W E & R MURPHY, 20 jan—1m 132 Vieux Bassin et 137 Remparts.

SALSEPAREILLE—60 balles salsepareille supérieur, à vendre par F. TIO, 1 fev 56, Ste. Anne.

BOTTES, Souliers et Brodequins—67 caisses en débarquement du navire Columbus, comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par A F DUNBAR, 29 jan 16, Douane.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodlee & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, &scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre. FRERET BROTHERS. 9 av—1an

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Hâvre, les articles suivants qu'ils offrent à vendre à bon marché pour du comptant:

Veaux cirés et vernis, maroquin noir et en couleur, peaux de moutons, imprimées, tiges de bottes, avant-pieds, peaux de vache cirées, chaussons et bas, gants en soie couleur et noir, bas de soie noirs et blancs do de filoselle, gants soie, do filoselle, do à coudre, un grand assortiment de cravates satin noir et en couleur, bretelles en soie, gants assortis pour tailleurs, boutons, rubans pour souliers, parfumerie assortie, eau de Cologne, chemises en couleur, chapeaux en soie pour hommes, tapis pour tables et de pianos, pistolets de combat de Lepage, boîtes à musique, argenteries, bijouterie fine, verres à montres, verrerie assortie, &c. &c. &c. 19 j CASTAING & LOMBARD, 53, rue Conti.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, le complément de leur grand et bel assortiment d'habillements français consistant en:
Habits de drap, unis et façonnés, doublés en soie ou en tartan,
Redingottes et habits, couleurs diverses et du dernier genre,
Pantalons de casimir noir et fantaisie,
Gilets satin valours et cachemir,
Robes de chambre cachemire, soie et tartan brodé,
Habillemens d'enfans, du dernier genre,
Gants pouvais, 1ère qualité, de toutes couleurs,
Bretelles, parapluies, foulards,
Chemises de toile superfine, dernière mode,
Chapeaux, parfumerie &c.
—Aussi:—
Draps français de toutes couleurs, casimirs noirs et fantaisie, satin, cachemir et velours pour gilets, serge, boutons, cordonnet, soie à coudre, doublure, galons, glands pour manteaux &c.
A vendre à des prix très réduits pour du comptant. VE. DECAUX & NOEL. 21 déc 95, rue de Chartres enc. Conti

BEURRE—50 barillets de l'Ouest, en magasin et à vendre par M A ROBITAILLE, 77 Commerce

AVIS LEGAUX

No. 14,002—G. R. Stringer vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge—29 janvier 1842—La cession des biens étant acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le 14 de février prochain, en l'office de David Mc Cay, notaire public, afin de prendre en considération les affaires de l'insolvable et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 29 janvier 1842. 31 jan—3en10j ARMAND PITOT, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District judiciaire—Samedi 23 janvier 1842—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge.—No. 16,262. Ferguson et Cotte contre leurs créanciers, sur motion de J. P. Benjamin, avocat de Henry D. Richardson, syndic des créanciers des insolvables et sur l'enregistrement du tableau de distribution final et amendé dans cette affaire. Il est ordonné par la Cour que les créanciers des insolvables et toutes personnes intéressées, aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la première publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le dit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Extrait des Minutes. (Signé) W. F. WAGNER, 21 jan—3f en 10j Député Greffier.

PAR LE MARSHALL.

J. A. Baquié vs. J. A. Morein—No. 4514.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable F. M. Guyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 3 de mars 1842, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, un terrain désigné par le no. un, de l'ilet no. 60, le dit lot forme l'encoignure des rues Conti et Roman, et mesure 27 pieds de face à la rue Conti, sur 106 pieds un pouce et 6 lignes de profondeur et face à la rue Roman, ainsi que tous les droits et les privilèges y appartenant. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions, comptant. 29 jan CHS. CLAIBORNE, marshal.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens d'été pour les jours de la semaine, à partir du ler. mars prochain.

De Carrolton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	6	h. A. M.	Char à cheval à	6	h. A. M.
Locomotive,	7	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	"
"	4	"	"	5	"
"	6 1/2	"	"	7 1/2	"

Arrangemens d'hiver à partir du second lundi d'octobre.

Char à cheval à	6	h. A. M.	Char à cheval à	6 1/2	A. M.
Locomotive,	8	"	Locomotive,	9	"
"	10	"	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3 1/2	"
"	4	"	"	5	"
"	6	"	"	7 1/2	"

Pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 9 1/2 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 heures P. M.

Quand les théâtres ne seront pas ouverts le char partira de la Nouvelle Orléans à 10 1/2 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine à une heure P. M., un char commencera à partir chaque heure de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans, de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 h. A. M. et dans l'hiver à 6 h. 1/2 a. m. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne; dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8 1/2 heures du soir de Lafayette, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840. JOHN HAMPSON, 18 oct Ingénieur en chef N. O. et C. R. R.

COMPAGNIE DU RAILROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Commençant vendredi 10 juillet 1841.

UN train de chars partira du dépôt pour "Ducro's Landing," à l'entrée de la "Terre aux Bœufs" à une distance de 12 milles sur le bord du fleuve, aux heures ci-après indiquées:

JOURS OUVRABLES

Départs.	Retours.
6 1/2 heures A. M.	8 heures A. M.
4 " P. M.	6 " P. M.

DIMANCHES

6 1/2 heures A. M.	8 heures A. M.
11 " A. M.	1 " P. M.
4 " P. M.	6 " P. M.

Par ordre de la Direction. 6 sept J. WEATHERBURN SMITH.

BANQUE DE CARROLLTON.

A LOUER—Un magasin bien commodément situé rue des Magasins, près la rue Poydras. Aussi une maison encoignure des rues Nayades et Félicité et une petite maison sur le cercle Tivoli. S'adresser à la Banque de Carrollton à JOHN NICHOLSON, 19 jan Caissier.

A LOUER—Un magasin en briques à étages situé rue Tchoupitoulas, no. 75 donnant sur la rue Fouchet. Un autre à étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 32 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin sis rue Gravier, no. 39. S'adresser à 1er déc PETERS & MILLARD, 34 V. Levée.

MAISONS A LOUER

UNE maison en bois, à étage, située rue Philippa, entre les rues de la Commune et Gravier, de cinq pièces avec galerie tournante, cabinets &c. &c. La maison est entre cour et jardin et est abondamment pourvue d'eau de pluie.

Une maison basse en bois, située sur le côté sud de la rue du Canal, entre les rues Tremé et Marais, de quatre pièces avec galerie, devant et derrière, cabinets, &c. &c. et un grenier spacieux avec un escalier commode. La cour est grande, avec un beau puits à pompe, &c. &c.

Une maison basse en bois, située rue Tremé, entre les rues Dumaine et St-Philippe, de quatre pièces avec galerie derrière, cabinets &c. &c.

S'adresser à B & A SOULIE 10 j 66, rue Bienville au premier.

A LOUER.

Le magasin situé à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambres de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau. AUSSI—Le magasin à trois étages sur la rue du Camp. Le premier étage a 25 pieds sur 25, et le second et troisième étage 60 pieds sur 25.

Ces bâtisses sont maintenant en réparations et seront habitables le ler septembre prochain.

Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à 17 août LA BANQUE DU GAZ.

A LOUER en totalité ou en partie le magasin situé rue du Camp No. 90. Pour les conditions qui seront très modérées, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

A LOUER—Le Magasin déjà bien connu pour marchandises sèches, situé encoignure Ste. Anne et Bourgogne. S'adresser sur les lieux, ou au No. 31, rue de Chartres, à 25 jan V. & O. VIGNAUD.

MAGASIN A LOUER—Le magasin rue Royale, No. 79, sera loué à des conditions raisonnables en s'adressant immédiatement aux soussignés. Ce magasin est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou de nouveautés. 29 jan—6 JARVIS & ANDREWS.

A LOUER—Deux magasins spacieux situés rue Victoire près le Rail Road.

Deux maisons confortables à deux étages, situées rue Condé entre les rues du Quartier et de Chartres.

Une maison située rue Canal, à deux étages, entre Bourbon et Dauphine.

Le bas d'un magasin encoignure Canal Carondelet. 20 déc F. DE LIZARDI & Co.

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est très convenable pour une résidence de famille.

Une maison en briques et à étages, sise rue de la Vieille Levée, No. 173, entre Hôpital et Quartier. Cette maison est très commode pour tenir une auberge ou tout autre établissement de ce genre.

Une maison en briques et à étages sise rue Moreau entre Port et St-Ferdinand, le tout ou une partie seulement si on le désire sera louée garnie.

Une maison en briques et à étages, sise rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine.

Plusieurs maisons en briques, sises rue Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine.

Une maison sise rue des Français.

Toutes ces maisons sont en bon état, et seront louées à des prix très modérés.

Le haut du magasin sis No. 123 rue de Chartres. S'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, 20 d 123, Chartres.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE, ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.

No. 48, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement neuves, concernant les différentes branches de son commerce et que l'on peut actuellement visiter.

Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accordèrent leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:

FUSILS.—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.

FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: Serrures de tout genre, do complètes de Clarks, vices de James, pentures à gonds, do à pitons, clous forgés et coupés, targettes, verrous.

FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.

INSTALLATION DE SONNETTES.—Savoir; ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.

OUTILS DE MECANIQUE.—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Bald win, vilbrequins et mèches, règles, équerres d'acier, gouges, ciseaux, martelets, casse-têtes, haches, herminettes, limes, rapes de souliers et de bois.

COUTELLERIE.—Consistant en converts de table à manche d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.

USTENSILES DE CUISINE.—De fer, de fer-blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.

BROSSES de toutes espèces.

INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaînes de traits, de bœufs, de bois, do. en acier pour moulin, scies de travers, coins, marteaux, clous à ferrer, &c. &c.

GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays. 6 déc WILLIAM A. RYAN.

AVIS—THEODORE, coiffeur, rue de Chartres, No. 150—500 perruques pour hommes et pour dames, de toutes formes, toupets, bandeaux, nattes, frisettes, métalliques, fers à friser de toutes grandeurs, têtes en bois et en carton, modèles perfectionnés, crochets, élastiques, peintes, tresses, raies de chair, ruban, soie à coudre, et en général tout ce qui est nécessaire à la fabrication des ouvrages en cheveux. Cette maison connue depuis plusieurs années par la grande quantité de perruque qu'elle a expédiées, continue toujours avec progrès, et fait de grands avantages aux acheteurs.

Ce même magasin est pourvu d'objets de toilette les plus nouveaux, tels que: cravattes, écharpes riches, corbeilles et sachets, chemises dernière mode en toile française, bourses, beaux et bons gants, éventails, nacre et dorure garnis de marabouts, mouchoirs de batiste, foulards, ornements et épingles pour coiffure, chaussettes en soie, boites à glaces garnies de belle parfumerie, brûle parfum oriental, nouveau procédé pour empêcher les cheveux de tomber, crême et savons de toutes les qualités &c.

Un vaste salon richement décoré pour la coupe de cheveux et la barbe. Soins, propreté, attention sont constamment observés à l'égard de tous ceux qui daignent l'honorer de leur confiance. 17 jan

GRAINES DE JARDIN Et autres, Garanties de la récolte de 1841.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a reçu par le navire Sir Charles Napier de Liverpool et le May Flower du Hâvre, un grand assortiment de graines fraîches consistant en 19 paniers et 6 caisses contenant 700 liv. graines de radis, 300 choux, 800 navets, 200 épinards, et un grand assortiment d'autres graines convenables pour la semaille d'été.

AUSSI: 100 boisseaux patates mères d'Écosse, 44 livres par boisseau, 100 do gazon vivace. Aussi un grand assortiment d'horticulture de toutes espèces pour hommes et pour dames. WILLIAM DINN, 30 jan 11, Commune enc. Tchoupitoulas.

FARINE—1000 sacs en magasin, à vendre par M A ROBITAILLE, 77 Commerce

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans—Qu'il soit connu que, aujourd'hui pardevant moi Achille Chiapella, notaire public dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté et en présence des témoins ci-après désignés et soussignés, ont personnellement comparu, les personnes dont les noms suivent toutes résidant dans cette ville, à savoir:

Amédé Antime Baudouin, Louis Lebeau, partenaire de et comparaissant pour et au nom de sa maison de commerce Lebeau et Charbonnet, composée de lui même et de Just Barthelemy Charbonnet; Pierre Romain Piussan; Oliver Palmès partenaire de et comparaissant pour et au nom de sa maison de commerce Palmès & Johnston, composée de lui-même et de Daniel Johnston, Stephen Herriman, James W. Riddle et John F. Drake

Lesquels comparans ont déclaré: qu'en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat intitulé: "Acte pour autoriser les sociétés spéciales ou anonymes et pour en régler les bases" approuvé le 13 mars 1837, ils se sont réunis pour former, et ont, en effet, formé entre eux une société spéciale qui sera établie en cette ville de la Nouvelle Orléans sous le titre, la raison ou le nom de "La Compagnie du remorqueur Tennessee," et de laquelle ils ont, d'un commun accord, arrêté et établi les bases de la manière suivante, savoir:

ARTICLE 1er.

Le domicile de la dite société est fixé dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, et ses opérations auront pour but de remorquer toutes espèces de batimens sur le Mississipi soit en montant, soit en descendant le fleuve, de remorquer toutes espèces de navires depuis le Port de la Nouvelle Orléans, jusqu'à la mer et depuis la mer jusqu'au Port de la Nouvelle Orléans et porter secours aux navires échoués ou en détresse dans le voisinage de l'embouchure du Mississipi, le tout au moyen du bateau à vapeur Tennessee que les associés sus nommés ont ce jour acquis et se proposent d'entretenir pour les effets ci-dessus.

ARTICLE DEUXIÈME.

Le fonds capital de ladite société sera de six mille piastres divisées en douze actions de cinq cents piastres chacune, et il sera émis par le présent en faveur des actionnaires des certificats d'actions qui devront être signés par l'agent général ci-après nommé de ladite société. Ledit Amédé Antime Baudouin met dans ladite société la somme de deux mille piastres, montant de quatre actions du fonds capital de ladite société et représentant sa part et portion dans le dit bateau à vapeur le Tennessee dont le titre est en son nom. Lesdits Lebeau et Charbonnet mettant dans ladite société la somme de mille piastres, montant de deux actions dudit fonds capital. Ledit Pierre Romain Piussan met dans ladite société la somme de mille piastres, montant de deux actions dudit fonds capital. Lesdits Palmès et Johnston mettent dans ladite société la somme de cinq cents piastres montant total d'une action dudit capital et lesdits Stephen Herriman, James W. Riddle et John F. Drake mettent chacun dans ladite société la somme de cinq cents piastres, montant total de trois actions dudits fonds capital; lesquelles sommes respectivement payées en plein par les parties susnommées à l'effet de former ledit fonds capital dont ils sont aujourd'hui les détenteurs dans les proportions susmentionnées, ont été employées à l'acquisition dudit bateau à vapeur le Tennessee ainsi qu'il est dit ci-dessus.

ARTICLE TROISIÈME

Aucun des actionnaires de ladite société ne sera responsable des pertes ou dommages ni des dettes ou obligations de la société au-delà du montant de ses actions.

ARTICLE 4me.

Ladite société est formée de la date des présentes, et sa durée est fixée jusqu'au premier de septembre mil huit cent quarante trois, époque à laquelle elle sera terminée, à moins que les actionnaires aux dispositions des presentes ne conviennent de dissoudre ladite société plus tôt en se conformant aux dispositions de la section onze de l'acte législatif susrelaté.

ARTICLE 5ème.

La direction de toutes les affaires de ladite société est confiée audit sieur Amédée Antime Baudouin qui est, par les présentes, nommé le directeur, l'agent général et le trésorier de ladite société. Ledit directeur et agent devra avoir et tenir des livres reliés dans lesquels seront relatées toutes et chacune des opérations, démarches, affaires et transactions, ainsi que tous et chacun des comptes, recettes et déboursés de ladite société. Il devra en outre faire, à la fin de chaque mois, un état de situation des affaires de ladite société, pour être soumis avec toutes les pièces à l'appui, le premier de chaque mois aux actionnaires susnommés qui, à la même époque, se partageront au prorata les bénéfices nets de ladite société, et aucune il y a; et ledit agent recevra pour ses services une commission de deux et demi pour cent sur les recettes brutes de ladite société.

ARTICLE 6me.

Le capitaine James W. Riddle est et demeure chargé du commandement dudit bateau à vapeur Tennessee qui doit être employé à remorquer ainsi qu'il est dit à l'art. ler. de cet acte Il sera de son devoir de tenir un compte exact de toutes les affaires qui se feront à son bord, et à la fin de chaque expédition, il remettra à l'agent du dehors ci-après nommé de ladite compagnie, un rapport succinct de toutes les opérations qu'il aura faites; lequel rapport sera copié dans un livre tenu à cet effet par l'agent général, qui aura soin d'en garder l'original afin de s'en servir comme pièce justificative; ledit James Wm. Riddle aura plein pouvoir de choisir les officiers et les hommes de son équipage, pourvu, bien entendu, que les salaires par lui donnés n'excèdent pas ceux qui se paient habituellement aux gens employés à bord des remorqueurs Il sera de son devoir, le premier de chaque mois, de faire le compte des dépenses du mois (portage bill) contenant une liste exacte des personnes employées à son bord, avec leurs noms, leurs occupations, leurs salaires et le temps qu'elles ont été employées à bord; il devra aussi, au bas dudit compte, faire un relevé des sommes qu'il aura pu payer pendant le mois pour les menus frais; lesquels compte et relevé seront remis audit agent général qui, sur la remise des pièces justificatives qu'il devra garder pardevers lui, paiera comptant audit James W. Riddle le montant dudit compte ainsi que des menus frais; et ledit James W. Riddle recevra à titre de compensation pour ses services un salaire annuel de deux mille piastres, payable chaque mois.

ARTICLE 7ème.

Le dit Stephen Herriman est par les présentes nommé l'agent du dehors (Levee agent) de la dite société, et devra en cette qualité s'occuper personnellement de l'arrivée et du départ du dit bateau à vapeur Tennessee; il est de plus autorisé à faire tous contrats pour la remorque des navires et à collecter toutes sommes dues à la société, et les remettre à l'agent général; il tiendra à cet effet un livre séparé dans lequel seront entrées toutes les sommes qu'il aura collectées, et devra, au moins une fois par semaine, soumettre ce livre au dit agent général, et lui remettre toutes les sommes collectées. Et pour ses services le dit Ste. Herriman recevra soixante et quinze piastres par mois.

ARTICLE 8ème.

Il est déclaré légal par les présentes, pour la majorité des actionnaires de la dite société et ils y sont expressément autorisés, de priver de leurs emplois, en aucun temps pendant la durée de la dite société, ledit agent général et trésorier, le capitaine investi du commandement du dit bateau à vapeur Tennessee et l'agent du dehors ci-dessus désignés et de nommer en leur lieu et place toute autre personne comme ils le jugeront convenable.

ARTICLE 9ème.

La commission allouée à l'agent général, les salaires respectifs de l'agent du dehors et du capitaine ainsi que ceux de la compagnie du bateau, ainsi que tous les frais relatifs à la remorque des navires, seront payés par le compte de profits et pertes; toutes les sommes collectées pour le remorquage par le dit bateau, seront portées au crédit du même compte, et se dividende revenant à chaque actionnaire sera prélevé sur la balance restant au crédit du dit compte.

ARTICLE 10ème.

Il est de convention expresse entre les parties que, pendant la durée de la dite société, aucun des associés ne pourra vendre ou donner en garantie ses actions en totalité ou en partie, sans le consentement de la majorité des actionnaires.

ARTICLE 11ème.

A l'expiration de la présente société ou dans le cas de sa dissolution avant le temps fixé par les présentes pour sa durée, la liquidation des affaires et intérêts de ladite société appartiendra exclusivement à celui qui en sera alors l'agent général, pourvu, néanmoins, que ledit agent général soit actionnaire de la dite société, et dans le cas où il ne le serait pas, alors la majorité des actionnaires nommeront un actionnaire de la dite société, la liquidation serait confiée à un actionnaire choisi par la majorité des actionnaires. Et il est déclaré de plus, que si la dite société est dissoute avant l'époque fixée pour sa durée, les affaires de ladite société devront être closes et liquidées dans un délai de trois mois qui commencera du jour de l'expiration ou de la dissolution de ladite société selon le cas.

Fait et passé à la Nouvelle-Orléans ce vingtième jour de janvier mil huit cent quarante-deux, en présence de M. Carlile Pollock et M. Herman Lucas témoins, lesquels ont signé avec lesdits comparants et moi notaire soussigné.

[Signés] A. Baudouin, L. Lebeau, P. R. Piussan, Palmes & Johnston, S. Herriman, James W. Riddle, John F. Drake, Carlile Pollock, H. Lucas.

3 fev—8 A. CHIAPELLA, Notaire public.

RECU par les derniers arrivages du Havre et Hambourg: Arabias par 51 qualité supérieure, bleu et blanc,
Listados do de do de bleu et rose,
Batiste à veste do de couleurs assorties,
Mérinos noir double, surfin et ordinaire,
Coutil en fil, bleu et blanc,
Fil d'épreuve rayé et carreaux bleu et blanc,
Gingham bleu, rose et noir unis, dito pour demi-deuil,
Mouchoirs de batiste ourlés et rivière; garni et non garni.
Bas de soie noirs, très beaux,
Gants de do do en filet différentes qualités,
Châles en filet, brodés et unis 3/4, 6/4 et 7/4,
Mousseline-laine, noire 3/4 et 5/4 de large,
Chaussons écrus, très fins, et une quantité d'autres articles reçus antérieurement, à vendre à bas prix par H. DE GOER & RIFFLARD, 24 janv 47, Chartres

SUCRE sur habitation au dessus de la ville, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 30 déc.

CUIR—50 rouleaux cuir à harnais et semelle, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS 30 déc

HUILE—400 paniers huile d'olive en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 30 déc.

PATATES—200 barils patates en débarquement de la barque Bashaw de Boston, à vendre par 17 jan HARROD & DARLING, 49, Commerce.

SUCRE—200 caisses blanc et brut en débarquement du steam ship Alabama, de la Havane, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 20 jan 45, Vieille Levée

AVIS—En débarquement du brick Susan, de la Havane, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants:
Miel blanc 1ère, qualité,
Sirop de calebasse do
Chocolat de santé do
Do à la vanille do
Manaju contre le tétanos &c. &c.
A. A. PEYCHAUD, 28 janv—3 No. 129, rue Royale

HUILE, Chandelles, et Savon—Nous avons reçu en consignations et nous offrons à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets endossés—3000 gallons huile d'hiver et de garantie pressé froid, 2000 do pure d'automne, 100 do éléphant de mer garantie pressé froid. 400 caisses blanc de baleine de différentes marques supérieures, grosseurs assorties et garanties convenables pour le pays. 150 do chandelles de suif moulées grosseurs assorties marque de Boston et de New-Haven, faites de suif blanc, 800 de savon de Boston et de Cincinnati différentes marques et qualités. Nous garantissons les marchandises ci-dessus d'excellentes qualités. 29 jan THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas

VEN. ROUMAGE offre à vendre: Eaux de vie, âme et 1ère preuve, parmi lesquelles il s'en trouve de très vieilles, des marques Lecoq, Castillon jr. et J. J. Dupuy. Huiles d'olives surfine, vins rouges et blancs en caisses de 12, 24 1-2 bouteilles, vin de champagne ler choix. liqueurs assorties, ... fruits conservés dans leur jus, cerises à l'eau de vie, pruneaux par caisses de 24 pots, figues conservées, bouchons pour bouteilles, par sacs de 1000; 300 demi boîtes cipa à huile, lignes et cordages assortis par boucauts et balles, &c. &c. 26 jan

BAZAR PARISIEN.

Encoignure Royale et Dumaine.

NORMANDIN FRERES, ont l'honneur de prévenir qu'ils ont reçu par les derniers arrivages les marchandises ci-dessous désignées:

OBJETS DE DAMES.

Bonnets de tulle, do. de mousseline, geneviève en laine, do. en chenille, fichus en soie, do. en tulle, do brodées, cols brodés, collerettes, manchettes, cordelières, gants en soie et en chevreau, corset jouvin perfectionnés, tours de gants, tabliers en soie, do. en mérinos, do. brodés, mouchoirs de batiste, brodés et unis, sous jupes crinoline, jarretières, bas de soie, do. fil d'Écosse, do. brodés à la main, cols multiformes brevetés, do. satin, bretelles sans pattes dites "incomparables," gants de soie et de chevreau, do. castor, manchettes, cordons et bijoux maçonniques, souliers de bal, cannes, joncs, do. à poignard, do. piomblées, do. à pomme, mécaniques, parapluies, cravaches, fouets de cabriolets, &c. &c.

Très grand assortiment de Chemises blanches depuis $3 à 10 piastres; do. de couleur de $1 à $3 piastres.

OBJETS DIVERS.

Corbeilles en laique, paniers, necessaires, boîtes à ouvrage, do. à gants, do. à mouchoirs, flacons de poche, cornets et souvenirs aux vues de Paris et de Napoléon, cigarières, portefeuilles en peau et en velours, objets de bureau, presses, papier, lorgnettes, tabatières, bourses, ciseaux, rasoirs canifs, couteaux, éponges, jouets d'enfant, houppes, plan de Paris avec ses fortifications, peignes à démêler brevetés pour leur mécanique et dont M. Normandin a seul le droit de vente, brosses à chapeaux, do. à peau, do. à ongles, do. à friction, peignes pour tenir les chapeaux do. de tout genre en écaille, et en buffle, objets de curiosités et de nouveautés, &c. &c.

A vendre en gros et en détail, parfumeries fines des premières maisons de Paris, eau de Cologne, extraits d'odeurs, pommades, huiles, poudre, eaux de toilette, crème de Perse, savons, &c.

500 doux. savons de 30c. à 34 la doux.
300 do. eaux de Cologne de 75c. à $15.

Perruques, toupets, fausses queues, frisettes, grecques, bandeaux à raie et en tulle, cheveux d'un genre tout nouveau. A louer, perruques de déguisement de tout genre, barbes, moustaches, &c.

Pour messieurs les coiffeurs, cheveux, tresses, rubans, tulles métalliques, et toute espèce de fournitures. 28 jan—10

VIN blanc Haut Barsac et Grave—60 barils à vendre par FRED. BONIS,

LEGION DE LA LOUISIANE QUARTIERS GENERAUX (Ordre du jour No 11) Nouvelle Orléans, le 6 février 1842.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le 22 du courant, à neuf heures du matin, et se réunira sur la Place d'Armes en grande tenue d'hiver pour une revue d'inspection, et pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'immortel Washington.

La compagnie des mousquetaires du Mount Vernon se rendra sur la Place, une heure avant la revue, pour former la grille et en garder les portes.

Les capitaines de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le lieutenant colonel Buisson, un contrôle exact des hommes présents à ladite revue, et qui ont droit à la rétribution.

Les chefs des différens corps de la Légion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général S. S. Relf, commandant la Légion de la Louisiane. L. E. FORSTALL, 7 fev Aide-de-Camp

400 CAISSES blanc de baleine New Bedford grosseurs assorties, 3000 gallons huile d'hiver de baleine; 20 barils de tanneur; 10 caisses cuivre en feuille de 14 à 22; 10 caisses do barres pour chaudronniers; 20 paquets peaux; 200 barillets plomb du Missouri; 25 do en baril, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 6 jan 28 et 30 Nouvelle Levée

CHANGE intérieurs du pays, blancs gravés pour traites étrangères et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, 15 nov encoig. Royale et Canal

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin. CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de mais par heure, qui en sort concassé, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord on peut faire une économie d'un tiers par l'emploi de ce moulin. En venteau No. 3, Nlle. Levée 20 mai— J. MACVEICH.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes en débarquement du brick Lagrange, arrivant de Marseille:
150 barriques vin rouge de Bandol, qualité supérieure
400 caisses vin rouge et blanc de diverses crûs.
BOUTIN, GALLY & Co, 6 jan 79, rue Toulouse

A LA VILLE DE PARIS. MAGASIN DE CONFIANCE. Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié

A. BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public, qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 28 du courant et qu'il n'a rien négligé pour la propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et en détail, et teindre cheveux, favoris et moustaches à la minute et garantit que cette eau ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage. 27 nov

INSTRUMENS DE MUSIQUE &c. &c.

LE soussigné prévient le public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que:

Pianoforte, orgues en tous genres, guitarres, violons, altos, basses, contrebasses, accordéons de tous genres, clarinettes et flûtes dans tous les tons et à différentes quantités de clefs, cornets à pistons, cors d'harmonie et de chasse, trompettes d'harmonie et à clefs, ophicleides, serpents, trombones, caisses, grosses caisses, cimbales et chapeaux chinois.

Cordes de Naples de première qualité pour violon et guitarre; et un grand choix de musique nouvelle pour tous les instrumens. Ces instrumens seront vendus à des prix très bas en gros et en détail. T. E. BENOIT. 29 déc rue de Chartres, No. 176, enc. Jefferson.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire May Flower du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage garanties de qualité supérieure, aussi, par le même navire 300 camélias du Japon, 400 rosiers, Azéleas, Daphnés de l'Inde. Il attend incessamment un assortiment d'arbres fruitiers de première qualité. Il a maintenant en mains des arbres verts, des crêes, Magnolias de toutes grandeurs, et un grand assortiment d'arbustes et de plantes de serre. Le tout est à vendre à des prix modérés et à son établissement No. 44, rue du Canal et à son jardin à l'encoignure des rues Urquhart et Champs-Elysées, face au railroad Pontchartrain. 22 jan F. NEWMAN.

HUILE—1000 galons d'huile fine d'hiver;
1000 do de d'automne;
2000 do de d'éphant de mer
Chandelles—100 caisses de blanc de baleine de New-Bedford,
100 do de de Nantucket.
100 do de chandelles de suif.
Poissons—100 caisses de morue.
100 do harengs.
Maquereaux—100 barillets No 1.
100 do No 2.
Plomb—300 sacs de Missouri.
Plomb en saumon—3,000 do
Beurre—6 demi barils de Goshen,
40 barils Goudron
40 do brai.
20 do résine.
Esprit de Pitre—14 balles.
Sacs de pitre—6 balles à vendre par HARROD & DARLING Commerce.

SUCRE de la Havane blanc et brut en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 fev 33, Vieille-Levée.

BLANC de Baleine—40 caisses des meilleures marques, en magasin à vendre par J. A. MERRITT, 3 fev 53, Camp.

TRAITES sur Boston, à vendre par J. A. MERRITT, 53 Camp.

RIZ—100 tierçons, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 3 fev

THE—200 caisses de 6 et 12 livres, à vendre par WOOD & SIMMONS, 3 fev 80, Magasins.

INDIGO—30 surons de Caracas et 10 caisses Manille, en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

SAINDOUX—600 barillets, à vendre par WOOD & SIMMONS, 3 fev 80, Magasins.

CLOUS & TABAC—1000 barillets et 400 caisses tabac manufacturé, à vendre par WOOD & SIMMONS, 3 fev 80, Magasins.

CHAPEAUX de feuilles de Palmier—25 caisses pour hommes et enfans, unis et barolés, à vendre par FROST & Co, 8 Canal.

CHAUSSURES, Bottes, souliers et Brodequins—Une grande quantité formant un assortiment général, à vendre par FROST & Co. 3 fev 8, Canal.

MARCHANDISES pour habitation.—Un assortiment complet à vendre par FROST & Co. 8 Canal. 3 f

PORC, Bœuf et Saindoux—400 barils et un petit lot de graisse, à vendre à l'inspection et en magasin par CH. C. BACKETT & Co, 3 fev 36 Poydras

WHISKEY—176 barils à bord d'un chaland, à vendre par CH. C. BACKETT & Co, 3 fev 36, Poydras.

FARINE—300 barils farine à bord d'un chaland, en bon ordre, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 3 fev 77, Commerce.

PORC—200 barils porc prime nouveau, 50 do M. O. à vendre par M. A. ROBITAILLE, 3 fev 77, Commerce.

CHANGE sur New-York à 60 jours de vue, à vendre par CLASON & VLES, 3 fev 47, Chartres

PORC, bœuf et saindoux—60 barils 1/2 barils à vendre en magasin par CH DOANE & Co, 60 Poydras. 2 f

BEURRE de l'Ouest—30 barillets à vendre par CH DOANE & Co. 60 Poydras. 2 f

HUILE de Palma-Christy—40 barils dernièrement reçus à vendre par CH DOANE & Co, 60 Poydras 2 f

PLOMB—150 barillets assortis et 500 saumons à vendre par CH DOANE & Co, 60 Poydras. 2 f

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire l'Union, arrivant de Bordeaux:
20 barriques Vin rouge St. Estèphe;
35 do do St. Sauveur;
8 do do Haut Brion 1837;
16 barils Vin blanc Sauterne 1837.
200 caisses Vin rouge Pauillac.
BOUTIN, GALLY & Co, 6 jan 79, rue Toulouse

ETOFFES de manufactures anglaises—Reçu par le navire Chase:
Coutil piqué pour gilets, nouveau genre,
Etoffes rayées, dites Orléans, pour pantalons, couleurs assorties.
Satin de 32 pouces, teint, couleurs assorties et convenables pour les marchés mexicains, à vendre à des termes libéraux par CHARLES CLEGG, 17 janv 11, rue St. Charles

A Vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Apthorp,
62 paniers champagne 1ère qualité, en bouteilles et demi bouteilles.
9 caisses vin de Chablis do do do
9 do Chambertin do do do
Le tout provenant des entrepôts de M. C. Damotte. 18 jan CH. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Chateaubriand et à vendre par les soussignés:—300 barriques vin rouge, divers crus, 150 demi barriques vin Haut Barsac, 150 do. do do Haut Sauterne, 400 caisses do blanc, 70 do fruits à l'eau de vie, 40 do absynthe, 10 do marasquin, 100 do liqueurs assorties, 40 do anisette, 6 do conserves, 60 barils vinaigre de vie, 264 paniers huile d'olive, 3 caisses saucissons de Lyon, 50,000 bouchons, 10,000 do do demi longs, 484 douzaines chemises. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 17 déc 66, Vieille Levée

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.

J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.

Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses. 6 octobre

PLATINA-CÉMENT.

MR. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver le moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 106 rue Royale, entre Conti et St. Louis, en face la Banque de l'Etat. 29 jan

AUX TAILLEURS—Les soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes convenables pour les tailleurs, savoir: Draps bleus, noirs, gris et verts; satinets bleus, noirs et de couleur de fantaisie, doublures rayées et carreaux bleus des Nos. 1 à 7, serge, soie noire de tous les prix, do de coton et de couleur, soie noire à coudre, fil supérieur patenté de Marshall, boutons figurés, soie noire et blanche, do de corne, blancs pour pantalons, de de toutes les qualités, &c. &c. &c. Ensemble d'autres articles convenables pour tailleurs, à vendre à bas prix pour du comptant par PEET & NORTH, 31 janv 13, Chartres

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le ler prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Orléans; pour les pessaires, guérit les affections de la matrice, saigne et vaccine, se rend par un traitement méthodique. Elle sera vivement flattée de la confiance dont les dames voudront bien l'honorer. 23 déc—1 an.

DERNIEREMENT reçu par le navire Saratoga, de New York, un assortiment de draps français et de tissus et de casimir de double largeur; articles supérieurs qui seront vendus à bas prix pour du comptant au magasin de MM. P. A. HEBRARD & Co, 20 jan—4 23, rue de Chartres

FARINE—250 barils marque de choix en débarquement du steamboat President à vendre par JOHN R SHAW & Co. 34 Poydras. 2 f

SANGSUES—Plusieurs milliers sangsues de premier choix à vendre en gros et en détail, à très bas prix, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 18 jan 129, rue Royale.

JEUNES NEGRE.

A VENDRE un jeune nègre âgé de 16 à 17 ans, cocher, domestique et sachant faire des cigares communs. On le vendra à bon marché pour du comptant. S'adresser immédiatement au No. 171, rue Tchoupitoulas. 12 jan

A VENDRE par le soussigné:
17 barils et 40 caisses vin blanc 1836 et 98, do grand cru de Sauternes (Sauterne)
4 demi barriques vin rouge Médoc, le tout débarqué du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux. 6 jan C. DUFOUR, 14 Vieille Levée.

ABSYNTHE—30 douzaines absynthe véritable de Dubied, 10 caisses kirsch supérieur en débarquement du navire Vicksburg et Oconee, à vendre par 20 jan MERLE, BEYLLE & Co. 44, Vieille Levée

---

No. 29: VO...

BY BULLITT ... NO. 81 C...

TERM... SUB...

Daily Paper, ... Country Paper, ... in advance.

FOREI...

FOR SALE ... CHA...